

COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES

Les compétences génériques sont un "ensemble de qualités personnelles qui s'énoncent en termes de savoir-être, d'aptitudes et de comportements". Elles tiennent davantage à la personnalité et ne sont pas nécessairement liées à la pratique d'une fonction. Elles peuvent donc valoir dans des fonctions diverses, c'est-à-dire qu'elles sont transférables. Exemple : le leadership, l'initiative.¹

En d'autres mots, les compétences génériques sont des capacités qui font partie de la personnalité d'une personne et qui sont utiles dans tous les milieux de vie. Ce sont des compétences qu'on peut développer dans un milieu de vie ou de travail et transférer ou utiliser dans un autre milieu de vie ou de travail.

¹ Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, CFP. Texte extrait du « rapport du comité des répondants » sur la reconnaissance des compétences professionnelles, Gouvernement du Québec, janvier 1988

DEFINITIONS

1. SENS DES RESPONSABILITES

Le sens des responsabilités correspond à la capacité de mesurer la portée de nos actions et de démontrer qu'on se sent lié par le résultat de ces actions.

2. SENS DU TRAVAIL BIEN FAIT

Le sens du travail bien fait correspond à la capacité de s'acquitter des tâches dont on est responsable en s'imposant personnellement des normes de qualité.

3. SENS DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

Le sens des relations interpersonnelles correspond à entrer en relation avec les personnes qui nous entourent, que ce soit à la maison, au travail, au jeu, etc.

4. SENS DE L'ORGANISATION

Le sens de l'organisation correspond à la capacité de planifier son travail et de prendre les moyens adéquats pour exécuter une tâche dans les délais requis ou pour atteindre les objectifs fixés.

5. CAPACITE DE TRAVAILLER EN EQUIPE

La capacité de travailler en équipe correspond à la capacité d'accomplir les tâches qui nous sont confiées tout en participant, avec un groupe de personnes, à la réalisation d'un objectif commun.

6. CREATIVITE

La créativité correspond à la capacité de créer de nouvelles choses ou de penser à de nouvelles façons de faire les choses et à de nouvelles approches de travail.

7. TENACITE

La ténacité correspond à la capacité de mener un travail à terme malgré les obstacles rencontrés.

8. INITIATIVE

L'initiative correspond à la capacité d'aller au devant des demandes ou des besoins dans le cadre du travail dont on est responsable.

9. CONFIANCE EN SOI

La confiance en soi correspond à la capacité de se reconnaître une valeur personnelle en tant que travailleur(se) et de faire face à des contrariétés ou à des situations délicates ou stressantes sans perdre ses moyens.

10. CAPACITE D'ADAPTATION

L'adaptation correspond à la capacité de faire face à des imprévus et à des changements dans le milieu de travail.

11. LEADERSHIP

Le leadership correspond à la capacité de prendre en charge une activité ou la direction d'un groupe.

12. CAPACITE D'EFFECTUER UN TRAVAIL REPETITIF

La capacité d'effectuer un travail répétitif reflète l'endurance morale et physique d'une personne face à la répétition fréquente, sinon constante, des mêmes gestes dans l'exécution d'une tâche.

13. CAPACITE DE TRAVAILLER SOUS PRESSION

La capacité de travailler sous pression correspond à la capacité de maintenir le rendement attendu même dans les situations particulièrement propices au stress.